



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

COURRIER ARRIVÉ

25 FEV. 2019

SOLLIES-VILLE

**Direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer  
du Var**

Toulon, le **21 FEV. 2019**

Service aménagement durable

Bureau environnement et cadre de vie

**Affaire suivie par :**

Sylvie Fantin

Téléphone 04 94 46 82 44

Fax 04 94 46 82 16

Courriel : [sylvie.fantin@var.gouv.fr](mailto:sylvie.fantin@var.gouv.fr)

**Le Directeur départemental  
des territoires et de la mer du Var**

à

**Madame, Monsieur,**  
(voir liste de destinataires)

**Objet :** mise à disposition des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - échéance 3 - des infrastructures de transports terrestres (ITT) de compétence État

**Référence :** Directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 sur la gestion et l'évaluation du bruit dans l'environnement

**Téléchargement :** <http://www.var.gouv.fr/ppbe-itt-echeance-3-pour-2018-r2067.html>

Conformément à la Directive européenne n°2002/49/CE sur la gestion et l'évaluation du bruit dans l'environnement, le Préfet du Var a approuvé par arrêté préfectoral (AP) les Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - 3ème échéance (3) - des grandes infrastructures de transports terrestres (GITT) - de compétence État, à savoir :

- AP du 20 décembre 2018 relatif au PPBE3 du réseau routier national des autoroutes concédées,
- AP du 14 janvier 2019 relatif au PPBE3 des voies ferrées,
- AP du 30 janvier 2019 relatif au PPBE3 du réseau routier national non concédé.

Ces arrêtés, assortis de leurs pièces annexes et de la note exposant les résultats de la consultation, sont disponibles sur le site du Portail de l'État : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Les représentations cartographiques et les données sont, quant à elles, accessibles sur l'application Géo-IDE, rubriques NUISANCE/BRUIT/CBS sur le site <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/814/internet.map>.

Pour les communes traversées par l'une ou plusieurs de ces GITT, ces informations doivent figurer en annexe des documents d'urbanisme en vigueur.

Pour les collectivités en charge d'élaborer leur PPBE agglomération, les PPBE GITT servent d'appui.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement : [ddtm-sad-bevc@var.gouv.fr](mailto:ddtm-sad-bevc@var.gouv.fr).

Le Directeur départemental des territoires et de la mer

~~Le directeur départemental adjoint  
des Territoires et de la Mer~~  
Vincent CHÉRY

Adresse postale : Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public DDTM : 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon

Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 - Courriel [ddtm@var.gouv.fr](mailto:ddtm@var.gouv.fr)

[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Page 1 / 3

**Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)  
3ème échéance (3)  
des grandes infrastructures de transports terrestres (GITT)  
de compétence État**

**Pour attribution aux agglomérations compétentes en vue de produire un PPBE3 agglomération**

agglomération	Communes concernées
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Toutes les communes de TPM
Métropole Aix Marseille Provence	Toutes les communes de APM (83=St-Zacharie)

**Pour attribution aux communes traversées en vue d'annexer les documents (si concernée) ou de les lister en annexes avec lieu/sites de mise à disposition du public (si uniquement traversée)**

communes	EPCI de rattachement	PPBE3 RRN Autoroutes concédées	PPBE3 RRN non concédé	PPBE3 VF
Bandol	CA SUD SAINTE BAUME	x		x
Brignoles	CA PROVENCE VERTE	x		
Cabasse	CC COEUR DU VAR	x		
Carnoules	CC COEUR DU VAR	x		
Cuers	CC MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES	x		
Draguignan	CA DRACÉNOISE	x		
Flassans	CC COEUR DU VAR	x		
Fréjus	CA VAR ESTÉREL MÉDITERRANÉE	x		
Gonfaron	CC COEUR DU VAR	x		
Hyères	MTPM		x	
La Cadière d'Azur	CA SUD SAINTE BAUME	x		
La Crau	MTPM		x	
La Farlède	CC VALLÉE DU GAPEAU	x		
La Garde	MTPM	x	x	x
La Seyne-sur-Mer	MTPM	x		x
La Valette	MTPM	x		
Le Cannet des Maures	CC COEUR DU VAR	x		
Le Castellet	CA SUD SAINTE BAUME	x		
Le Luc	CC COEUR DU VAR	x		
Le Muy	CA DRACÉNOISE	x		
Les Adrets-de-l'Estérel	CAVEM	x		
Les Arcs	CA DRACÉNOISE	x		
Ollières	CA PROVENCE VERTE	x		
Ollioules	MTPM	x		x
Pignans	CC COEUR DU VAR	x		
Pourcieux	CA PROVENCE VERTE	x		
Pournères	CA PROVENCE VERTE	x		
Puget-sur-Argens	CAVEM	x		
Puget-Ville	CC COEUR DU VAR	x		
Roquebrune-sur-Argens	CAVEM	x		
Sanary-sur-Mer	CA SUD SAINTE BAUME	x		x
Saint-Cyr-sur-Mer	CA SUD SAINTE BAUME	x		x
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	CA PROVENCE VERTE	x		
Saint-Raphaël	CAVEM			x
Six-Fours-les-Plages	MTPM	x		x
Sollies-Pont	CC VALLÉE DU GAPEAU	x		
Sollies-Ville	CC VALLÉE DU GAPEAU	x		
Tanneron	CC PAYS DE FAYENCE	x		
Toulon	MTPM	x	x	x
Tourves	CA PROVENCE VERTE	x		
Vidauban	CA DRACÉNOISE	x		

## **Copie pour information**

### **Collectivités territoriales**

- association des maires du Var

### **Services de l'État**

- Préfecture du Var
- Sous-préfecture de Brignoles
- Sous-préfecture de Draguignan
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- DDTM/services territoriaux concernés
- Agence régionale de santé (ARS)
- CEREMA Méditerranée

### **Gestionnaires/Exploitants**

- DREAL/STIM/RDO
- DIRMED
- ESCOTA - VINCI Autoroutes
- SNCF Réseau

**Pour plus d'informations site du portail de l'État [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)  
menu « Politiques Publiques » - sous-menu « environnement »  
rubrique « Bruit lié aux routes et voies ferrées »**

